

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

Séance du 23 MARS 2023 – Délibération n°036

L'an deux mil vingt trois et le VINGT TROIS MARS à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	29	22

Date de la convocation
23/03/2023

Date d'affichage de la convocation
17/03/2023

Secrétaire de séance : Damien LAURAIN

Présents : ALMIRE Yvan - ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - CAPUS Françoise – CARON Annick - CAZES CORBOZ Maryse - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle-

Absents : RAGOT Annie - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (pv à Mélanie BRUNET) -BURGUIERE Philippe - CARNAC André (pv à Françoise CAPUS) - CONSTANS Mathieu - FABRE Emilie (pv à Aurélien MAJOREL) - LABRO Isabelle - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline (pv à Clémence ANGLADE) - MURET Yvain - LAYRAL Rémi (pv à Annick CARON)

Objet :**CHOIX DES ENTREPRISES POUR L'ENTRETIEN DE LA STATION D'EPURATION DES VIALETTES**

Monsieur le Maire rappelle la passation d'un marché selon une procédure adaptée pour l'entretien et l'exploitation de la station d'épuration des Vialettes et de trois postes de relevage situés à Lapanouse et Sévérac le Château.

2 entreprises ont répondu :

- VEOLIA
- SUEZ

Après analyse des offres, c'est l'entreprise SUEZ la mieux-disante pour un montant de 46 900 €. Le conseil municipal doit délibérer afin d'approuver ce choix et autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de retenir, pour l'entretien et l'exploitation de la station d'épuration des Vialettes et des trois postes de relevage, l'entreprise SUEZ pour un montant de 46 900 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
le Maire, Edmond GRÓS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

